

Paris, le 17 septembre 2015

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**L'ANEM S'INQUIÈTE DE L'IMPACT DE L'AMPUTATION DES DOTATIONS DE L'ÉTAT SUR LES COMMUNES ET SUR TOUTES LES COLLECTIVITÉS DE MONTAGNE**

A la veille de la présentation du projet de loi de finances pour 2016, dans un contexte marqué par l'amputation de 11 milliards d'euros sur la période 2015-2017, Laurent WAUQUIEZ, député de la Haute-Loire, et Marie-Noëlle BATTISTEL, députée de l'Isère, respectivement président et secrétaire générale de l'Association nationale des élus de la montagne, demandent que :

- l'effort financier demandé aux collectivités prenne en compte la situation des plus démunies,
- la spécificité de la montagne soit prise en compte dans les critères de répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Sans être opposée à la participation des collectivités au redressement des finances publiques, l'ANEM considère qu'elle n'est concevable que dans des conditions adaptées à la situation financière de chaque collectivité, l'effort devant être modulé selon sa situation objective.

A la veille de la réforme de la DGF annoncée par le Gouvernement dans le cadre de la loi de finances pour 2016, l'ANEM demande une meilleure prise en considération de la montagne dans les critères de répartition. Au nom de la solidarité nationale, elle demande que soient valorisées les services rendus à la nation et le « manque à gagner » induits par le poids des contraintes, liées aux territoires à haute valeur environnementale dans le calcul de la DGF, de même que le handicap naturel lié à l'altitude, au climat et à la pente. Sur ce point, l'Association milite pour que ses recommandations reprises dans les rapports parlementaires de Christine PIRES-BEAUNE « *Pour une dotation globale de fonctionnement équitable et transparente* » et d'Annie GENEVARD et Bernadette LACLAIS consacré à l'Acte II de la loi montagne, soient intégrées dans la réforme.

A dix jours de la réunion du Conseil national de la montagne qui sera présidé par le Premier ministre le 25 septembre à Chamonix, et avant la mobilisation des maires le samedi 19, l'ANEM tient à faire entendre la voix de la montagne

Cette question cruciale sera au cœur des réflexions du 31<sup>e</sup> congrès de l'ANEM, les 15 et 16 octobre prochains au Puy-en-Velay, notamment lors de la table-ronde « *Pour une vraie péréquation financière et de solidarité nationale en faveur de la montagne* » en présence de Christian ECKERT, secrétaire d'Etat au budget.

**Contact** : Pierre BRETTEL, tél. 01.45.22.17.59 - courriel : [dganem-pierre.bretel@anem.org](mailto:dganem-pierre.bretel@anem.org)

L'ANEM se mobilise depuis plus de 30 ans pour faire respecter la spécificité des territoires de montagne dont le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national. L'Association qui revendique le droit à la différence et la nécessité d'adapter des dispositions générales aux particularités de près d'un quart du territoire national est engagée au quotidien dans les instances et les assemblées locales, nationales et européennes. Elle rassemble quelque 4 000 communes et intercommunalités, 43 départements, 12 régions, et plus de 250 parlementaires. Dans son organisation et son fonctionnement, l'ANEM présente une gouvernance originale assurée, conjointement, par un président et un secrétaire général, parlementaires issus d'un parti de gouvernement, alternativement de la majorité et de l'opposition, renouvelables tous les 2 ans.